



Assemblée générale

Distr. générale
7 juillet 2014
Français
Original: anglais

Troisième Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe

Comité préparatoire

Première session

Genève, 14 et 15 juillet 2014

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

Organisation des travaux

Participation d'organisations intergouvernementales aux travaux de la Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe

Note du Secrétariat*

1. Dans sa résolution 68/211, l'Assemblée générale a reconnu l'importance de la contribution et de la participation de toutes les parties prenantes, y compris les organisations intergouvernementales, à la troisième Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe et à ses préparatifs.
2. La procédure d'accréditation établie pour l'examen des demandes émanant d'organisations intergouvernementales prend en considération les éléments suivants: nature de l'accord portant création de l'organisation (traité officiel ou autre instrument juridique); adhésion; structure de gouvernance; bilan certifié des activités qui se rapportent à la teneur de la conférence.
3. Au 15 juin 2014, date limite à laquelle les demandes devaient être soumises, le secrétariat de la Conférence avait reçu et évalué un dossier de candidature complet, pour examen lors de la première session du Comité préparatoire. L'organisation intergouvernementale du Groupe sur l'observation de la Terre (GEO) a demandé à participer aux travaux de la troisième Conférence mondiale et à ses préparatifs en qualité d'observateur.

* Le présent document a été soumis tardivement au service de traitement de la documentation en raison de contretemps liés à son approbation par les parties intéressées.

GE.14-07725 (F) 110714 150714



* 1 4 0 7 7 2 5 *

